

## Extrait du registre des Délibérations

**Séance du 6 mai 2026**

**Convocation : 29 avril 2026 Date d'affichage : 29 avril 2026**

Sous la Présidence de Mme Laure FLEURY, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi six mai à dix-neuf heures à Montmelard - salle des fêtes.

Commune de <b>BOURGVILAIN</b> :	M. Olivier LORNE
Commune de <b>LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE</b>	M. Philippe HILARION
Commune de <b>DOMPIERRE LES ORMES</b>	Mme Géraldine AURAY M. Emmanuel FENEON Mme Nicole SCHLESSER
Commune de <b>GERMOLLES S/GROSNE</b>	M. Hervé JOSEPH
Commune de <b>MATOUR</b>	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN Mme Fabienne DARGAUD M. Stéphane SOTTY
Commune de <b>MONTMELARD</b>	Mme Laure FLEURY
Commune de <b>NAVOUR S/GROSNE</b>	M. David SOUFFLOT M. Jérôme BEQUIN
Commune de <b>PIERRECLOS</b>	M. Emmanuel ROUGEOT M. Yann DELHOMME
Commune de <b>SAINT LEGER /LA BUSSIERE</b>	M. Didier SARRAZIN
Commune de <b>SAINT PIERRE LE VIEUX</b>	Mme Manuella SOL
Commune de <b>SAINT POINT</b>	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de <b>SERRIERES</b>	M. Richard BENAS
Commune de <b>TRAMAYES</b>	M. Pascal BRIDAY Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON M. Dominique GIBEAUX
Commune de <b>TRAMBLY</b>	M. Christophe BALVAY
Commune de <b>TRIVY</b>	Mme Lucienne WEISS
Commune de <b>VEROSVRES</b>	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25    Nombre de délégués présents : 25

Etaient excusés et représentés : M. Gilles LAMETAIRIE par M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Alain BAMET par Mme Manuella SOL (Saint Pierre le Vieux)

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : M. Dominique GIBEAUX**

# **Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025**

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 actualisé relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 01 janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance au 1<sup>er</sup> mars 2021 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le compte financier unique (CFU) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du comptable ;

Vu la délibération n° 2021-49 du 1<sup>er</sup> juin 2021 autorisant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;

La Présidente Laure FLEURY indique que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il cède ensuite la présidence à Monsieur Philippe HILARION, 1<sup>er</sup> Vice-président et quitte la salle.

### **Budget Principal :**

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	6 677 907,82 €	6 632 840,69 €	- 45 067,13 €
Investissement	2 638 444,24 €	1 455 939,73 €	- 1 182 504,51 €

Le résultat de fonctionnement 2024 étant excédentaire de **387 003,09 €**, le résultat cumulé de la section est de **341 935,96 €**

Le résultat d'investissement 2024 étant excédentaire de **1 952 677,44 €**, le résultat cumulé de la section est de **770 172,93 €**

### **Budget Annexe « Assainissement » :**

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	854 691,01 €	956 306,79 €	101 615,78 €
Investissement	1 057 351,96 €	1 137 305,36 €	79 953,40 €

Le résultat de fonctionnement 2024 étant déficitaire de **- 173 047,40 €**, le résultat cumulé de la section est de **- 71 431,62 €**,

Le résultat d'investissement 2024 étant déficitaire de **- 831 507,27 €**, le résultat cumulé de la section est de **- 751 553,87 €**.

### **Budget Annexe « Service Enfance et Jeunesse » :**

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	1 400 742,16 €	1 522 128,35 €	121 386,19 €
Investissement	9 528,22 €	11 193,77 €	1 665,55 €

Le résultat de fonctionnement 2024 étant déficitaire de **- 168 563,70 €**, le résultat cumulé de la section est de **- 47 177,51 €**.

Le résultat d'investissement 2024 étant déficitaire de **-1 543,23 €**, le résultat cumulé de la section est de **122,32 €**.

### **Budget Annexe « Site Saint Point – Lamartine »**

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	63 899,98 €	48 500,95 €	- 15 399,03 €
Investissement	17 500,00 €	2 365,35 €	- 15 134,65 €

Le résultat de fonctionnement 2024 étant excédentaire de **32 614,05 €**, le résultat cumulé de la section est de **17 215,02 €**.

Le résultat d'investissement 2024 étant déficitaire de **6 171,74 €**, le résultat cumulé de la section est de **- 8 962,91 €**.

**Budget Annexe « Zone artisanale Les Ecorces » :**

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	213 757,78 €	213 757,98 €	0,20 €
Investissement	219 359,04	213 673,38 €	- 5 685,66 €

Le résultat de fonctionnement 2024 étant déficitaire de **60 271,99 €**, le résultat cumulé de la section est de **60 272,19 €**.

Le résultat d'investissement 2024 étant déficitaire de **- 196 745,59 €**, le résultat cumulé de la section est de **- 202 431,25 €**.

**Budget Annexe « Zone activités Les Berlières » :**

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	249 588,11 €	312 944,79 €	63 356,68 €
Investissement	191 024,79 €	248 318,06 €	57 293,27 €

Le résultat de fonctionnement 2024 étant déficitaire de **-10 244,55 €**, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **53 112,13 €**.

Le résultat d'investissement 2024 étant déficitaire de **- 248 318,06 €**, le résultat cumulé de la section est de **- 191 024,79 €**.

**Budget Annexe « Zone Genève Océan les Prioles » :**

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	10 037,74 €	1 184,23 €	- 8 853,51 €
Investissement	30 606,16 €	2 502,43 €	- 28 103,73 €

Le résultat de fonctionnement 2024 étant excédentaire de **51 103,39 €**, le résultat cumulé de la section est de **42 249,88 €**.

Le résultat d'investissement 2024 étant excédentaire de **298 691,12 €**, le résultat cumulé de la section est de **270 587,39 €**.

**Budget Annexe « ZA Longverne Forêts sciages » :**

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	6 421,45 €	0,00 €	- 6 421,45 €
Investissement	664 023,65 €	186 120,25 €	- 477 903,40 €

Le résultat de fonctionnement 2024 étant déficitaire de **- 19 711,16 €**, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **- 26 132,61 €**.

Le résultat d'investissement 2024 étant excédentaire de **156 474,42 €**, le résultat cumulé de la section est de **- 321 428,98 €**.

**Budget Annexe « Photovoltaïque » :**

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	1 795,70 €	1 529,95 €	- 265,75 €
Investissement	6 552,70 €	5 361,30 €	- 1 191,40 €

Le résultat de fonctionnement 2024 étant excédentaire de **5 771,02 €**, le résultat cumulé de la section est de **5 505,27 €**.

Le résultat d'investissement 2024 étant excédentaire de **2 587,72 €**, le résultat cumulé de la section est de **1 396,32 €**.

**Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal communautaire ;
- **APPROUVE** les Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 des budgets annexes communautaires :  
« Assainissement », « Service Enfance Jeunesse », « Lac de Saint Point- Lamartine », « Zone Genève Océan »  
« Zone artisanale Les Ecorces », « Zone activités Les Berlières », « ZA Longverne Forêts sciages » et  
« Photovoltaïque ».

Fait le même jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme

  
La Présidente.



Le secrétaire de séance,

